

La formation professionnelle et les jeunes travailleurs



Jean-Denis Babel

Responsable de Domaine

Emmanuel Vachoux

Répondant de Pôle

**Service de la formation professionnelle
OFPC**

4 et 5 juin 2026



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

03.06.2026 - Page 1

Points abordés...

- ✓ Contexte et enjeux actuels de la formation professionnelle à Genève
- ✓ Les bases légales
- ✓ Le dispositif de la FP: ordonnance de formation, travaux dangereux, conditions contractuelles, résiliation du contrat, stage de préqualification
- ✓ Les droits et devoirs dans la formation professionnelle et la brochure "Droits et devoirs"
- ✓ Soutien de l'OFPC aux entreprises formatrices



Contexte et enjeux de la formation professionnelle à Genève

	Suisse	Genève
Fin de la scolarité obligatoire vers la FP	60 %	5 %
Population active/apprenti-e-s	4.7 %	1.7 %
Formation PT / Duale	20% - 80%	42% - 58%
Entreprises formatrices	40%	5%

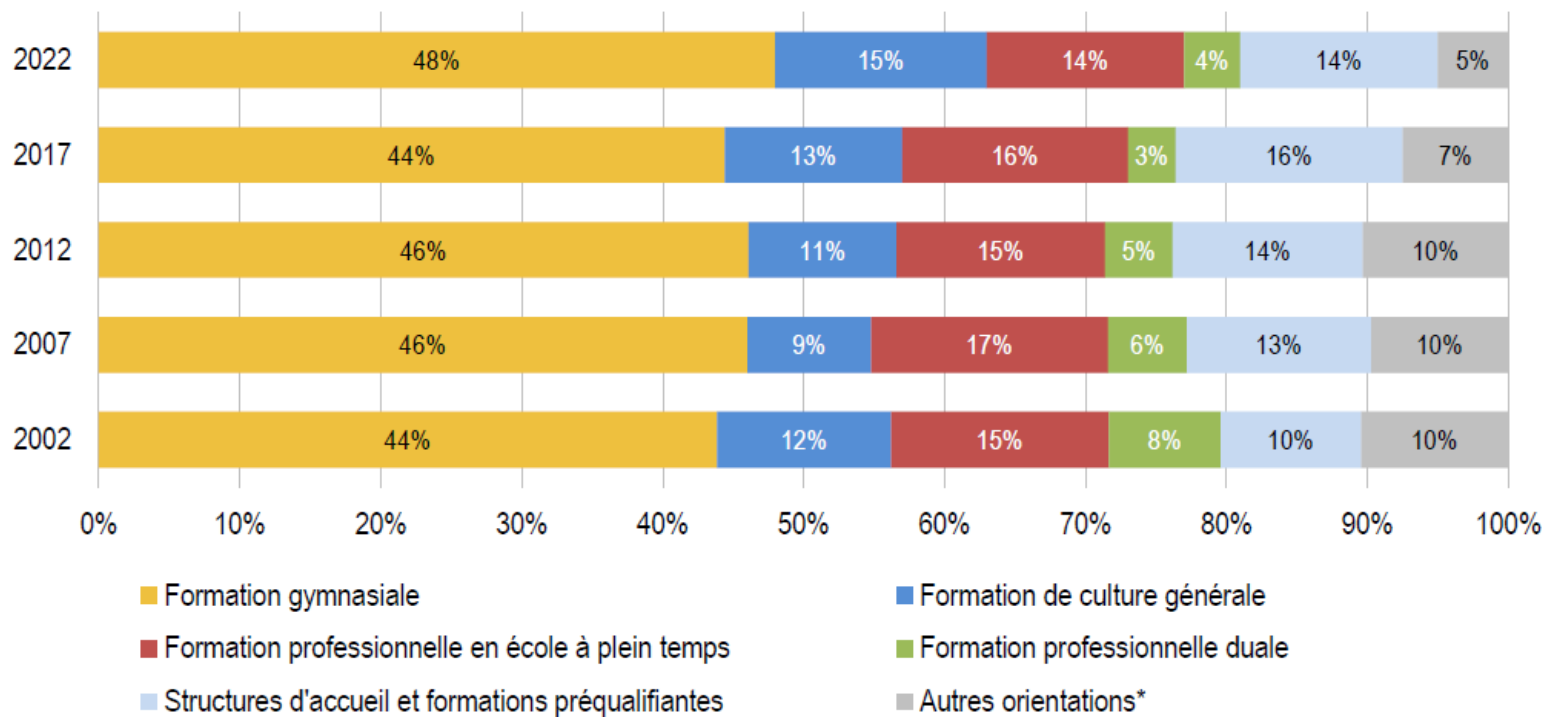
Age d'entrée en formation professionnelle à Genève 20 ans

9.1% des apprenti-e-s sont au bénéfice d'un titre de l'ES II



Contexte et enjeux de la formation professionnelle à Genève

Figure 1. Orientation des élèves issus de 11^e du cycle d'orientation l'année précédente



* École privée, enseignement spécialisé, mobilités hors Genève.

Source : SRED/Base de données scolaires, chiffres au 31.12 de chaque année.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

Promotion de la formation professionnelle dans les Cycles d'orientation

OBJECTIF 5 :

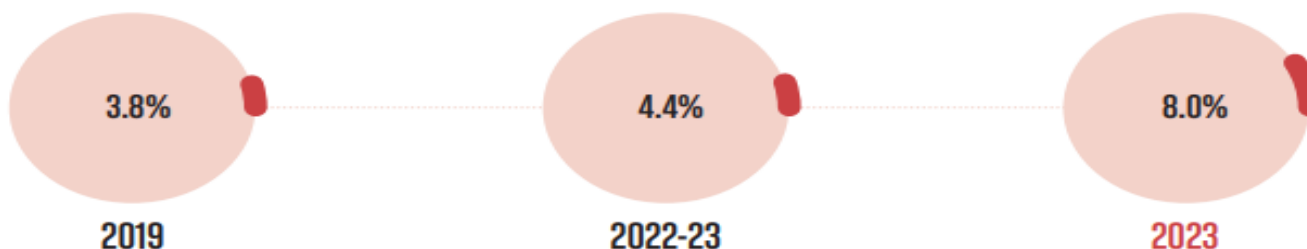
renforcer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles

Favoriser l'entrée directe des jeunes du CO dans la formation professionnelle

A l'heure actuelle, de nombreuses entreprises tendent à privilégier les candidates et candidats plus âgés, au détriment des élèves qui sortent du Cycle d'Orientation et qui souhaitent entrer en apprentissage. Il

s'agit donc de promouvoir l'apprentissage au CO auprès des élèves; de leurs enseignantes et enseignants, ainsi que les parents, et encourager les entreprises à donner une chance aux plus jeunes.

Pourcentage d'entrée en formation professionnelle duale à la fin de la 11^{ème}



Source: Constats et données chiffrées, OFPC, 2024



Nombres d'entreprises formatrices et de contrats duals en nette augmentation

OBJECTIF 3 : développer les places d'apprentissage

Augmenter le nombre d'entreprises formatrices

Une faible minorité d'entreprises forment une apprentie ou un apprenti. Bien que toutes les entreprises ne peuvent pas répondre aux exigences requises pour ga-

rantir la qualité de la formation, il existe un fort potentiel d'entreprises formatrices encore inexploité.

Nombre d'entreprises formatrices (actives) au 31.12.23



Augmenter le nombre de contrats d'apprentissage en Formation duale

Avec l'introduction de la maturité professionnelle, la formation professionnelle permet l'accès aux hautes écoles. De plus, les employeurs proposent rapidement un travail aux titulaires d'un CFC.

Malgré cela, le nombre de contrats d'apprentissage reste faible dans notre canton, en particulier les contrats en formation professionnelle duale.

Nombre de contrats d'apprentissage signés en dual à fin octobre

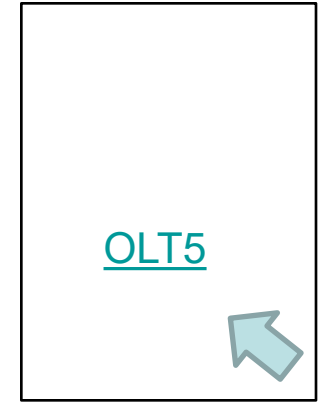
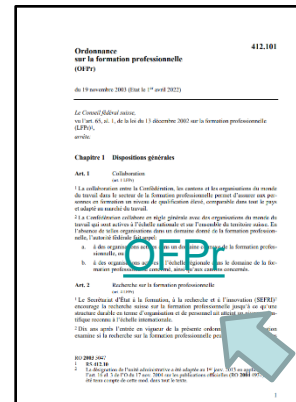
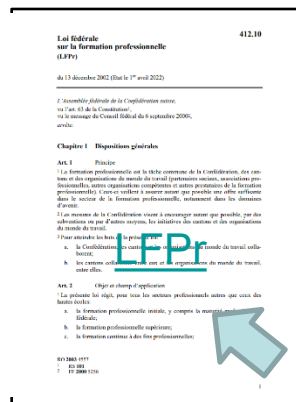
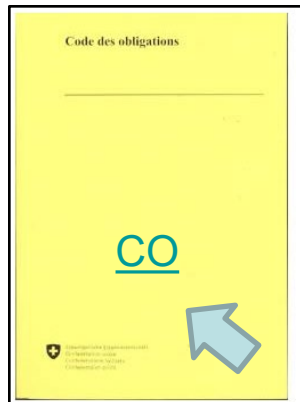


Source: [Constats et données chiffrées, OFPC, 2024](#)



Bases légales de l'apprentissage

- Code des obligations (art. 344 à 346a CO)
- Loi sur la formation professionnelle (LFP)
- Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)
- Ordonnances de formation spécifiques au métier (SEFRI)
- OLT 5 + Annexe 2 du plan de formation - santé sécurité au travail



Le dispositif de la formation professionnelle en Suisse

3 lieux de formation : Entreprise - Ecole professionnelle - CIE

Chaque formation (en 2, 3 ou 4 ans) est règlementée dans une **Ordonnance de formation et un Plan de formation du [SEFRI](#)**.

L'ordonnance définit les modalités de la formation:

- durée, objectifs, parts assumées dans les lieux de formation, procédure de qualification.

Le plan de formation détaille:

- les objectifs à atteindre dans les 3 lieux de formation, les programmes des CIE et du CFP, et l'organisation des procédures de qualification.
- Il comporte dans l'annexe 2 les mesures d'accompagnement pour travaux dangereux.

Annexe 2 du plan de formation - SEFRI

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Chercher





professionnelle initiale > Assistante en pharmacie CFC / Assistant en pharmacie CFC

Assistante en pharmacie CFC Assistant en pharmacie CFC

Informations générales

N° profession	70611
Champ professionnel	0916 Pharmacie
ISCED	
Approuvé le	09.07.2021
En vigueur depuis	01.01.2022

Documents/Liens

-  [Ordonnance](#)
 -  [Plan de formation](#)
 -  [Profil de qualification](#)
 -  [Mesures d'accompagnement](#)
- Aucun Supplément descriptif du certificat



- ❖ En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation de (Nom de la profession) CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées.

[Assistante en pharmacie CFC / Assistant en pharmacie CFC](#)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

Le stage de préqualification

Contrat de stage de préqualification:

- De 1 mois à 10 mois (max. 2 mois supplémentaires)
- Dans une entreprise autorisée à former des apprenti-e-s
- Salaire du stagiaire = salaire d'un-e apprenti-e de 1^{ère} année.



Processus de formation: si le stage dure au moins 3 mois

- Reconnaissance d'attitudes professionnelles
- Plan de formation
- Evaluation des objectifs de formation

Le contrat d'apprentissage

Il est régi par les articles 344 à 346a du Code des obligations.

- Il lie l'entreprise formatrice, la personne en formation et le-la représentant-e légal-e, le cas échéant.
- L'OFPC n'est pas partie au contrat. Il se prononce sur la partie "formation" du contrat de travail.
- Le contrat d'apprentissage doit être approuvé par l'OFPC (art.14, al.3, LFPPr).
- Vérifications effectuées:
 - ✓ l'entreprise est autorisée à former
 - ✓ il y a un-e FEE avec attestation de formateur
 - ✓ le nombre d'apprentis est conforme à l'OrFo
 - ✓ Les salaires, horaires et vacances sont conformes ([Lien](#))



Résiliation du contrat d'apprentissage

Seules, les parties au contrat ont la faculté de résilier le contrat d'apprentissage (art. 346, CO).

Le contrat d'apprentissage peut être résilié en tout temps moyennant un délai de congé de 7 jours pendant le temps d'essai puis uniquement d'un commun accord ou pour justes motifs, au-delà de cette période.

L'autorité cantonale doit en être avisée.

[L'aide-mémoire 23 de la CSFO](#) décrit les bonnes pratiques pour les entreprises.



Les droits et les devoirs dans le cadre du contrat d'apprentissage



DROITS ET DEVOIRS DE L'APPRENTI-E

Droits de l'apprenti-e:

- Voir le respect des clauses contractuelles
- Être formé dans les règles de l'art
- Être libéré pour se rendre à l'école professionnelle et aux CIE
- Recevoir un salaire conforme à la profession
- Bénéficier de 5 semaines de vacances par an jusqu'à 20 ans révolus
- Être respecté-e dans son intégrité et traité-e avec considération en tant que personne en formation



Devoirs de l'apprenti-e:

- Respecter les règles de l'entreprise (horaires, comportement, communication, sécurité au travail)
- Se conformer aux instructions données par le formateur
- Suivre les cours professionnels et les cours interentreprises
- Se donner les moyens par sa présence régulière d'atteindre les objectifs de la formation
- Respecter les codes de la profession, le secret de fonction et la confidentialité

La brochure Apprentie Apprenti *"Ce que vous devez savoir"* *- Droits et devoirs -*



L'OFPC soutient les entreprises

- Lors du processus d'autorisation de former
- Aide au recrutement (Recrutements en direct)
- Accompagnement par les conseillers et conseillères en formation, par profession
- Soutien par les commissaires d'apprentissage
- Mesures de soutien aux apprentis en difficulté



Vos questions...

